



Center» aux neuf institutions suivantes:

- Centre de réhabilitation, Loèche-les-Bains (ancien)
- Rennbahnklinik, Muttenz (ancien)
- Clinique Schulthess, Zurich (ancien)
- Institut des sciences du sport, Macolin (ancien)
- CHUV, Lausanne (nouveau)
- Crossklinik, Bâle (nouveau)
- HUG, Genève (nouveau)
- MoveMed, Zurich (nouveau)
- Centre hospitalier de Bad Ragaz (nouveau)

Des 17 candidatures présentées, 13 ont été mises à l'épreuve et évaluées, pendant une durée d'une année, par un groupe d'experts. Les critères suivants ont tout particulièrement été pris en considération durant cette période d'observation: niveau de qualité des prestations; expérience de la direction médicale en matière de médecine du sport; prestations proposées dans les domaines du traitement de cas aigus, de la rééducation fonctionnelle et du diagnostic de performance compte tenu du personnel, des installations et de la capacité d'accueil; volonté de coopérer.

Les candidats qui n'ont pas été retenus peuvent postuler pour le label annexe de «Sports Medical Base», qui sera instauré à fin 2004 par Swiss Olympic. Il s'agira d'institutions proposant une palette de prestations plus restreinte. Cela étant, dès 2005, les athlètes de haut niveau suisses disposeront d'un réseau national d'assistance médico-sportive large et complet.

Veterinärkommission

Impfung gegen die Pferdegrippe

Die VETKO weist alle Reiter und Pferdebesitzer darauf hin, dass sie alleine für die korrekte Impfung ihrer Pferde verantwortlich sind. Jedes Pferd oder Pony, das an einer offiziellen oder freien Veranstaltung des SVPS teilnimmt, muss wie folgt geimpft sein:

1. Die Primo-Impfung (Grundimmunisierung) besteht aus zwei Injektionen von Grippeimpfstoff (Influenza A Equi 1 und A Equi 2), die in einem Abstand von mindestens 21 Tagen und höchstens 92 Tagen durchgeführt werden.
2. Die Wiederholungs-Impfungen, deren Abstand mit der vorangehenden Injektion 365 Tage nicht überschreiten darf. Diese Wiederholungs-Impfungen können immer am gleichen Tag durchgeführt werden (z. B. 24. März 2004–24. März 2005).

3. Quarantäne von 7 Tagen nach der zuletzt durchgeführten Injektion bis zur Teilnahme des Pferdes an einer Reitsportveranstaltung.
4. Dritte Grund-Impfung oder erste Wiederholungs-Impfung (empfohlen aber nicht obligatorisch), 150 bis 215 Tage nach der zweiten Injektion. Im Rennsport ist eine dritte Injektion obligatorisch. Die Veterinärkommission empfiehlt diese dritte Injektion für alle Pferde.

Pferde oder Ponys, deren Impfung nicht diesen Vorschriften entspricht, sind automatisch gesperrt, bis eine korrekte Impfung belegt werden kann.

Falls eine Wiederholungs-Impfung vergessen wurde, oder falls der Abstand nicht beachtet wurde und die Wiederholungs-Impfung auch nur einen Tag zu spät erfolgt ist, muss das ganze Impfprozedere wiederholt werden mit der Grundimmunisierung gemäss Ziffer 1.

Die Veterinärkommission erinnert daran, dass laut verschiedenen wissenschaftlichen Arbeiten der Impfschutz nicht mehr als 4 bis 6 Monate gewährleistet zu sein scheint. Bei langen Reisen oder bei grosser Infektionsgefahr wird empfohlen, die Immunität des Pferdes zu festigen, indem eine Wiederholungs-Impfung einige Wochen vor der Reise durchgeführt wird.

Zur Erinnerung

Pferde, für welche der Pferdepass auf dem Platz nicht vorgewiesen werden kann, sind nicht startberechtigt!

*Dr. med. vet. Stéphane Montavon,
Chef VETKO*

Commission vétérinaire

Vaccination contre la grippe équine

La COVET rend attentif les cavaliers et propriétaires des chevaux qu'ils portent l'entière responsabilité de l'état vaccinal de leur cheval. Tout cheval ou poney participant à des manifestations officielles ou non sous l'égide de la FSSE doit répondre au code (schéma) vaccinal suivant:

1. Primo-vaccination (immunisation de base) constituée de deux injections de vaccin antigrippal (Influenza A Equi 1 et A Equi 2) séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus.
2. Vaccinations de rappel ultérieures telles que l'intervalle entre les deux injections n'excède pas 365 jours. Il est admis d'ef-

fectuer le rappel à la même date (24 mars 2004 au 24 mars 2005).

3. Période de quarantaine de 7 jours entre la dernière injection effectuée et l'autorisation de participer à une manifestation.
4. Troisième injection de base ou premier rappel facultatif: cette injection peut être effectuée entre le 150^e et le 215^e jour après la deuxième injection. Il est à noter que dans le monde des courses une troisième injection de base est obligatoire. La Commission vétérinaire ne peut que vivement l'encourager.

Tout cheval ou poney qui ne jouit pas d'une vaccination conforme à ce code vaccinal est automatiquement interdit de départ jusqu'à ce qu'une vaccination conforme puisse être prouvée et attestée.

Au cas où une injection de rappel aurait été négligée, oubli, intervalle trop long dépassant le délai prévu, même d'un jour, il est obligatoire de recommencer avec une primo-vaccination, telle que décrite au chiffre 1.

De plus la Commission vétérinaire rappelle que l'immunité, la «couverture vaccinale», est réputée pour ne prévaloir que durant 4 à 6 mois. Lors de longs voyages ou de déplacements à haut risque d'infection, il est vivement recommandé de rafraîchir l'immunité par une injection de rappel quelques semaines avec le voyage.

Pour mémoire

Les chevaux pour lesquels le passeport ne peut être présenté sur la place de la manifestation n'ont pas le droit de prendre le départ!

*Dr. méd. vet. Stéphane Montavon,
Chef de la Commission vétérinaire*



www.svps-fsse.ch

Pferdesport und mehr.
Jetzt im Internet

Sports équestres et plus
sur Internet